



Arrêté n° 2019-10	ARRETE MUNICIPAL PORTANT DÉROGATION DE CIRCULATION DES VÉHICULES DU SMICTOM D'UN PTAC supérieur ou égal à 3,5 Tonnes
--------------------------	---

Le Maire de MONTERFIL

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2215.-1

Vu le Code général de la route notamment l'article R 411-18

Vu la demande de dérogation de circulation effectuée par le service de collecte des ordures ménagères, conformément aux termes du courrier transmis par le SMICTOM en date du 14 janvier 2019,

Considérant la limitation en tonnage en vigueur sur la commune de MONTERFIL

Considérant que pour des raisons de salubrité publique il est nécessaire d'autoriser les véhicules (d'un PTAC supérieur ou égal à 3.5 Tonnes) de collecte des ordures ménagères et assimilés sur la commune de MONTERFIL à circuler sur les voies communales réglementées.

ARRETE :

Article 1. Les véhicules de collecte des déchets ménagers sur la commune de MONTERFIL ; dont le tonnage est supérieur ou égal à 3,5 tonnes, sont autorisés à emprunter ces voies, par dérogation à la réglementation en vigueur ;

Article 2. Les transporteurs devront être porteurs du présent arrêté, qui devra être présenté à toute réquisition des services de la gendarmerie ;


Article 3. Le permissionnaire sera responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des opérations de collecte. Il sera tenu de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aurait pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Le cas échéant, la remise en état sera exécutée par la commune aux frais du permissionnaire ;

Article 4. Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2019.

Article 5. Le Maire de la Commune de MONTERFIL et le Chef de la Gendarmerie de PLELAN-LE-GRAND sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du SMICTOM – 5 ter, rue de Gaël 35290 ST MEEN LE GRAND
- Sera affiché sur le panneau intérieur de la mairie.

FAIT A MONTERFIL, le 14/03/2019	Le Maire, Michel DUAULT  
---------------------------------	--